

Stratégie du RSCD concernant l'Agenda 2030 pour le développement durable

Document de réflexion (19 septembre 2016)

La résolution du Conseil général 2015 de la CSI, intitulée «Priorités syndicales en matière de développement»¹, place l'Agenda 2030 parmi les priorités principales de la CSI, comme indiqué dans les rapports Nouveaux fronts et les priorités de la CSI. La Réunion générale du RSCD de 2016 a approuvé la stratégie mondiale pluriannuelle pour 2016-2020², qui considère que la sensibilisation, le plaidoyer, la mobilisation et la recherche sont les piliers de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 aux niveaux mondial, régional et national.

Le présent document vise à présenter dans le détail les mesures que le RSCD va entreprendre pour faire participer et coordonner les syndicats autour de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Quelle est notre stratégie d'engagement?

Mobilisation et engagement

Familiariser les syndicats avec l'Agenda 2030

Plaidoyer et mise en œuvre

Influence des syndicats sur la planification et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par le biais du dialogue social

Suivi et présentation du rapport de suivi

«Rapport des syndicats sur la mise en œuvre des ODD»

Tactique:

- 1) La MOBILISATION et l'ENGAGEMENT vont de pair avec la sensibilisation à l'importance et à la pertinence du contenu de l'Agenda 2030 pour le mouvement syndical. Une enquête exploratoire sera également mise en place pour connaître le niveau de connaissances et l'état d'esprit des syndicats à l'égard des ambitions de l'Agenda 2030. Cette enquête permettra de stimuler l'engagement et d'exiger que les gouvernements rendent des comptes. L'enquête sera présentée TERMINE comme suit:
 - Connaissez-vous l'Agenda 2030?
 - Quelles sont vos priorités?
 - Vous mobilisez-vous?
 - Les gouvernements participent-ils à des dialogues pluripartites? Y participez-vous?
 - Avez-vous la capacité de vous engager?

<u>www.ituc-csi.org/IMG/docx/fr_tudcn_global_strategy.docx_(document provisoire)</u>

¹ http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc-15gc f 11-resolutionanddeveloppement-fr-01.pdf

² http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tudcn_global_strategy_en.pdf



Quelles capacités/quels outils sont nécessaires pour s'engager dans ce processus?

Ensuite, une brochure syndicale sera mise au point. Cette brochure a pour but de promouvoir les concepts des ODD, de rappeler les objectifs/cibles prioritaires et les indicateurs, afin d'être utilisée par les syndicats pour mobiliser les dirigeants et les membres et les inciter à s'engager en amont dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La brochure comprendra les éléments suivants:

- Qu'est-ce que l'Agenda 2030?
- En quoi est-il important pour les syndicats?
- Quelles sont les priorités des syndicats?



- Comment la brochure peut-elle contribuer à mener à bien les priorités des syndicats?
- Comment peut-elle mesurer les priorités des syndicats? (par exemple en matière de négociation collective, de genre, de droits syndicaux, etc.)
- Veiller à ce que la brochure puisse être adaptée aux besoins des organisations régionales/nationales
- 2) Le PLAIDOYER et la MISE EN ŒUVRE impliquent l'engagement des syndicats vis-à-vis des parties prenantes institutionnelles en ce qui concerne les processus d'élaboration de politiques liées aux objectifs et cibles de l'Agenda 2030, à tous les niveaux: mondial (Forum politique de haut niveau), régional (commissions des Nations Unies/institutions régionales), gouvernements nationaux. Les syndicats devraient également faire en sorte que leur implication et leur contribution en faveur de l'Agenda 2030 soient visibles et bien comprises.

Pour assurer l'efficacité du plaidoyer, les syndicats doivent comprendre l'évolution politique des institutions concernées à l'égard de l'Agenda 2030 (par exemple les ministères, l'administration, etc.). Dans cette perspective, un sondage roulant/une cartographie sera élaboré et structuré comme suit: Comment l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de la réduction du rapport indépendant l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de la réduction du rapport indépendant l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux niveaux national de l'Agenda 2030 est mis en œuvre aux niveaux nivea

Le sondage roulant sera systématiquement mis à jour chaque année par les organisations participantes, notamment les organisations régionales.

Un ensemble d'instruments de plaidoyer sera mis sur pied pour soutenir l'engagement des syndicats aux niveaux régional et national. Ces instruments décriront le processus de suivi de l'Agenda 2030 et les points d'entrée/possibilités permettant la participation des syndicats:

- À partir d'où: OMD, après-2015
- Processus: objectifs, cibles et indicateurs
- Processus: mise en œuvre, réexamen, suivi



- Processus: cadre institutionnel (participation d'acteurs nationaux, régionaux et mondiaux)
- Priorités syndicales: tableau indiquant les objectifs, les cibles et les indicateurs sélectionnés à contrôler, comme indiqué dans les rapports Nouveaux fronts et les priorités de la CSI
- Engagement aux niveaux mondial, régional et national
- Rôle de l'OIT et des autres agences des Nations Unies
- Autres sources importantes



Une **formation** sera également prévue pour soutenir la capacité des organisations à s'engager en faveur du plaidoyer et du suivi (voir ci-dessous). Des formations seront proposées pendant les <u>réunions des réseaux régionaux du RSCD</u>, ainsi que des activités de la CSI en rapport avec les séminaires régionaux de l'OIT/ACTRAV.

Enfin, la recherche donnera une meilleure visibilité de la contribution des syndicats à la réalisation des ODD (mise en œuvre). Des études de cas spécifiques, axées sur le <u>rôle du dialogue social dans le développement</u>, et l'amélioration de la vie des travailleurs/euses et de leur famille en témoigneront: les domaines thématiques possibles sont par exemple la protection sociale, le salaire minimum vital, la négociation collective, la formalisation de l'économie informelle, la transition juste, le respect du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement, l'élimination de l'esclavage, rapports annuels thématiques ou concernant un pays donné. Ce travail a déjà commencé, en collaboration avec l'OIT.

3) Le SUIVI et la PRÉSENTATION DU RAPPORT DE SUIVI sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 donnent lieu à un ensemble de rapports syndicaux nationaux sur les ODD, réalisés chaque année au niveau national. Une capacité de recherche satisfaisante est nécessaire pour apporter des éléments de preuves, notamment réunir les données intéressantes, en utilisant les indicateurs et les analyses. Il sera indispensable de rechercher le soutien des bureaux nationaux de l'OIT/ACTRAV susceptibles de fournir une assistance technique aux syndicats. Le rapport de suivi devrait porter sur les objectifs et les cibles prioritaires et être structuré à l'aide d'une méthodologie normalisée (voir annexe 1). Il est raisonnable de commencer avec des pays pilotes la première année, pouvant être liés (mais pas exclusivement) aux pays qui se portent volontaires pour présenter leur rapport au Forum politique de haut niveau.

À noter pour les prochains Forums politiques de haut niveau:

- 2017 (thème: Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en constante évolution): ODD1 pauvreté, ODD2 alimentation (UITA), ODD3 santé, ODD5 égalité de genre, ODD9 infrastructures et industrialisation, ODD14 océans
- 2018 (thème: Transformation vers des sociétés durables et résilientes): ODD6 eau et assainissement (ISP), ODD7 énergie propre et abordable, ODD11 villes et communautés durables, ODD12 consommation et production responsables, ODD15 biodiversité/écosystèmes
- 2019 (thème: Donner aux personnes les moyens d'agir et garantir l'inclusion et l'égalité): ODD4 éducation de qualité (IE), ODD8 travail décent et croissance économique, ODD10 réduction des inégalités, ODD13 climat, ODD16 sociétés ouvertes à tous

Il serait souhaitable de mettre au point un modèle structuré comme suit:

Évaluation des objectifs, des cibles et des indicateurs, en utilisant les indicateurs les plus récents

EN COURS

- ODD1: éliminer la pauvreté
- ODD5: égalité de genre
- ODD8: travail décent
- ODD10: réduction des inégalités
- ODD13: lutte contre les changements climatiques
- ODD16: sociétés ouvertes à tous

Le rapport de suivi vise à renforcer notre ambition de demander aux gouvernements de rendre des comptes sur les engagements contenus dans l'Agenda 2030. Ces rapports complèteront également le



suivi «officiel» (réalisé par l'OIT) en utilisant les indicateurs et/ou les cibles pertinents pour les syndicats.

Les rapports nationaux seront rassemblés dans un rapport mondial des syndicats sur les ODD qui résumera les conclusions principales et donnera des recommandations.

Un rapport de suivi spécifique sera entrepris sur les politiques de développement de l'UE et les politiques de développement des États membres européens. Le premier sera réalisé en collaboration avec la Confédération européenne des syndicats (voir le programme DEAR) et le second par des organisations syndicales européennes. Un modèle spécifique devra être élaboré pour ces deux niveaux de suivi.





Organigramme de la stratégie du RSCD pour l'Agenda 2030: ODD 1-5-8-10-13-16

Mobilisation et engagement Plaidoyer et mise en oeuvre 2016-2020 **Enquête exploratoire** 2016 Suivi et présentation du rapport de **Brochure syndicale** Sondage roulant/cartographie suivi Ensemble d'instruments de plaidoyer 2016 **Formation** Structure du rapport syndical national/mondial sur les ODD 2017-2020 Sondage roulant/cartographie Fin 2017 **Formation** Premier rapport syndical (pays pilotes) 1 étude par an 2017-2020 Rapport syndical national/mondial sur les ODD



ANNEXE 1

TABLEAU MATRICIEL DES CIBLES ET DES INDICATEURS DE L'AGENDA 2030

Ce tableau donne une vue d'ensemble des priorités des syndicats dans le cadre de l'Agenda 2030. Il présente une cartographie des cibles et des indicateurs actuels dans lesquels l'OIT sera la plus présente. Les deux dernières colonnes sont à remplir avec les mêmes cibles et indicateurs, et/ou d'autres, que ceux que nous voulons utiliser en tant que syndicats pour le suivi de l'Agenda 2030, ce qui sera indispensable pour définir une méthodologie normalisée permettant de rédiger les rapports de suivi nationaux des syndicats sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (voir la note sur la stratégie du RSCD).

Agence dépositaire : OIT, ou autre agence participante

Agence dépositaire : autre agence des Nations Unies

Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 USD par jour)	1.1.1 Proportion de la population vivant audessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)		Banque mondiale	OIT	Proportion de travailleurs pauvres (qui ont un emploi ou une profession mais qui vivent dans la pauvreté) Pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (parité du pouvoir d'achat de 1,9 USD par jour en 2011)		



					Pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté avec 3,1 USD par jour Les deux indicateurs de la Banque mondiale Taux de privation matérielle aiguë: pourcentage de personnes manquant singulièrement de ressources (plutôt définition Eurostat) Taux de pauvreté des enfants	
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaunés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	8.5	OIT	Banque mondiale		

	1	
"	TUDCN-RS	CD

1.4 D'ici à 2030, faire	1.4.1 Proportion de la			PNUE, UIT, UPU		
en sorte que tous les	population vivant dans					
hommes et les	des ménages ayant					
femmes, en	accès aux services de					
particulier les	base					
pauvres et les						
personnes						
vulnérables, aient les						
mêmes droits aux						
ressources						
économiques et						
qu'ils aient accès aux						
services de base, à						
la propriété et au						
contrôle des terres et						
à d'autres formes de						
propriété, à l'héritage						
et aux ressources						
naturelles et à des						
nouvelles						
technologies et des						
services financiers						
adéquats, y compris						
la microfinance						
1.a Garantir une	1.a.1 Proportion des		Banque			
mobilisation	ressources directement		mondiale			
importante de	allouées par l'État à					
ressources	des programmes de					
provenant de	réduction de la					
sources multiples, y	pauvreté					
compris par le	1.a.2 Proportion des	8.5	Banque	OIT		
renforcement de la	dépenses publiques		mondiale			
coopération pour le	totales affectées aux					
développement, afin	services essentiels					
de doter les pays en	(éducation, santé et					
développement, en	protection sociale)					
particulier les pays	,					
les moins avancés,						
de moyens adéquats						
mettre en œuvre des						
programmes et						
et prévisibles de mettre en œuvre des						
programmes et						



politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes							
ODD3: Permettre à to	ous de vivre en bonne sar	nté et promouvoir le	bien-être de tou	s à tout âge			
Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurancesanté, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.2 Nombre de personnes couvertes par une assurance maladie ou un système de santé public pour 1000 habitants		OMS	Banque mondiale			
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé	5.4	OMS		Pourcentage de personnes employées dans l'économie des soins, par sexe et par type d'emploi (formel/informel)		



ODD4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique,	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe		UNESCO-ISU	OCDE, Eurostat, OIT	Proportion de travailleurs participant à des programmes d'apprentissage tout au long de la vie (à préciser) Taux de		
professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable					scolarisation Stages en apprentissage par sexe/âge		
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et	4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants		UNESCO-ISU	OCDE, PNUE, ONU Femmes			



de la contribution de la culture au développement durable							
ODD5: Parvenir à l'ég Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction		OIT		Proportion de femmes présentes dans le secteur de l'éducation		
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans	5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence		ONU Femmes		Ratification et mise en œuvre de la Convention n°183 de l'OIT sur la protection de la maternité, n°156 sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales et n°189 sur les travailleurs domestiques, et		



le ménage et la famille, en fonction du contexte national					respect de ces Conventions dans la loi et dans la pratique		
					Pourcentage de		
					femmes qui occupent des emplois informels/formels Pourcentage de		
					femmes ayant une protection sociale et un salaire minimum Pourcentage de services essentiels		
					disponibles pour les femmes (congé de maternité, par exemple)		
ODD8: Promouvoir u	ne croissance économiqu	ue soutenue, partag	ée et durable, le	plein emploi produc	ctif et un travail décent	t pour tous	
Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi		OIT	Banque mondiale	Évolution du revenu réel disponible moyen des ménages		

		1	
1	UDC	N-RS	CD

diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre				Répartition de l'indicateur du revenu réel ajusté; à partir de la stratégie de croissance inclusive de l'OCDE (mais en tenant compte des 40% inférieurs, et non du pourcentage médian)	
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	8.5	OIT	Proportion d'emplois faiblement rémunérés Qualité du revenu d'activité (une des dimensions de l'indicateur de l'OCDE sur la qualité de l'emploi = revenu moyen en USD ajusté pour prendre en compte l'inégalité) Proportion de contrats à durée indéterminée Proportion d'emplois à temps partiel involontaire Proportion d'emplois précaires Indice de développement humain des Nations Unies	
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par		OIT	Proportion d'emplois informels par rapport à	

15	
	UDCN-RSCD

femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes	profession, âge et type de handicap	nandicap 2 Taux de		l'emploi total, par sexe	
handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap			Taux de sous- emploi	
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation		OIT	Pourcentage de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation	
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge		OIT, UNICEF	Visas dépendant d'un emploi Pourcentage d'adultes en situation de travail forcé Ratification de la Convention n°105 et du Protocole n°29	
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la	8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration		OIT	Exposition aux facteurs de risque pour la santé physique/mentale Exposition aux produits chimiques	



protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.2 Plus grand respect au niveau national des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective), eu égard aux textes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire	OIT	Proportion d'inspecteurs du travail formés, par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre Indicateurs relatifs à la migration de la main-d'œuvre, y compris les disparités salariales entre migrants et nationaux	Métadonnées relatives à l'indice CSI des droits dans le monde pour indicateur officiel
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB	OIT	Proportion d'emplois informels par rapport à l'emploi total, par sexe	

Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
9.2 Promouvoir une	9.2.2 Emploi dans		ONUDI		Proportion de		
industrialisation	l'industrie				l'investissement		
durable qui profite à	manufacturière, en				public dans le PIB		
tous et, d'ici à 2030,	proportion de l'emploi				Dialogue social		
augmenter nettement	total				dans l'industrie et		
la contribution de					planification		
l'industrie à l'emploi					sectorielle		
et au produit intérieur					Intégration des		
brut, en fonction du					syndicats aux		
contexte national, et					organes de		
la multiplier par deux					planification et de		
					décision		



dans les pays les moins avancés									
ODD10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre									
Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux		
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	8.5	OIT	FMI	Proportion des 1%/10% de travailleurs ayant les revenus les plus élevés sur l'ensemble du PIB Proportion des 40% de travailleurs ayant les revenus les plus faibles sur l'ensemble du PIB Salaire minimum en pourcentage des salaires médians, correspondant à «Part du travail dans le PIB, comprenant les salaires et les contributions de protection sociale et le salaire minimum en pourcentage des salaires médians» Densité syndicale et étendue de la négociation collective Salaire du directeur général, en multiple du salaire médian				

TUDCN-RSCD

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	10.5.1 Indicateurs de solidité financière	FMI		
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées	10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	OIT, Banque mondiale	Pourcentage de travailleurs qui payent des honoraires à des agences de recrutement Participation des partenaires sociaux au travail de recherche sur les besoins véritables du marché du travail, les accords bilatéraux relatifs à la migration de la main-d'œuvre, le rôle des partenaires sociaux pour contrôler le respect des droits du travail dans les accords bilatéraux concernant les travailleurs migrants Liberté syndicale des travailleurs migrants Salaire minimum discriminatoire pour les réfugiés Agrément accordé aux agences de recrutement transnationales	



ODD13: Prendre d'ur	gence des mesures pour	lutter contre les cha	angements clima		Indicateurs pour	Convention de	Relevant de
Cible	Indicateur (officiel)	avec une autre cible	dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	un suivi parallèle exercé par les syndicats	l'OIT/droits humains concernée	l'indice des droits syndicaux
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire		CCNUCC (à confirmer)	PNUE	Ambition de la contribution déterminée au niveau national, présentée à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, eu égard au Rapport de la société civile sur le partage équitable, qui évalue la responsabilité et la capacité d'agir d'un pays en les comparant aux promesses de réduction d'émissions annoncées par chaque pays		



	Dialogues nationaux et/ou sectoriels en cours qui engagent les partenaires sociaux sur les moyens de parvenir à une transition juste pour les travailleurs et les
	travailleurs et les communautés dans les secteurs à forte
	intensité d'émissions de gaz
ODD16: Promouvoir l'avènement de sociétés p	à effet de serre à la justice et mettre en place,

ODD16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

Cible	Indicateur (officiel)	Interdépendance avec une autre cible	Agence dépositaire (proposée)	Autres agences participantes	Indicateurs pour un suivi parallèle exercé par les syndicats	Convention de l'OIT/droits humains concernée	Relevant de l'indice des droits syndicaux
16.3 Promouvoir	16.3.2 Proportion de la		ONUDC		Disponibilité de		
l'état de droit aux niveaux national et	population carcérale en instance de jugement				l'aide juridictionnelle,		
international et	motarioo do jagomont				existence de		
donner à tous accès					tribunaux du travail		
à la justice dans des					Coût et durée d'une		
conditions d'égalité 16.10 Garantir	16.10.1 Nombre de cas		HCDH	OIT, UNESCO	procédure judiciaire Évaluations des		Métadonnées
l'accès public à	avérés de meurtres,		ПОВП	OII, OIVEGOO	organes tripartites		relatives à l'indice
l'information et	d'enlèvements, de				de l'OIT		CSI des droits
protéger les libertés	disparitions forcées, de détentions arbitraires et				Système de		dans le monde
fondamentales, conformément à la	d'actes de torture dont				contrôle de l'OIT		pour indicateur officiel
législation nationale	ont été victimes des						SG.
et aux accords	journalistes, des				Evemene		
internationaux	personnes travaillant dans les médias, des				Examens périodiques		
	syndicalistes et des				universels du HCDH		
	défenseurs des droits						
	de l'homme au cours						



des 12 mois précédents

